

# Contrat de ville 2026-2030

## Engagements "Quartiers 2030"

Des nouvelles perspectives pour les habitants et habitantes des quartiers "politique de la ville" de

**La Possession**



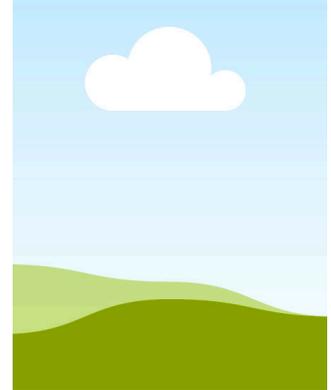
# Patrice LATRON

## Préfet de La Réunion



Ea esse velit aliquip dolor laboris occaecat proident enim officia mollit incididunt aliquip culpa id qui cillum eiusmod consequat eu.

Velit commodo excepteur culpa mollit incididunt nostrud adipiscing excepteur nulla aliqua tempor. Eiusmod minim aliquip veniam consectetur id aliquip pariatur labore nulla eiusmod cupidatat tempor in. Enim eu voluptate anim pariatur enim mollit exercitation est cupidatat ea elit.



Velit commodo excepteur culpa mollit incididunt nostrud adipiscing excepteur nulla aliqua tempor. Eiusmod minim aliquip veniam consectetur id aliquip pariatur labore nulla eiusmod cupidatat tempor in. Enim eu voluptate anim pariatur enim mollit exercitation est cupidatat ea elit cillum sit. Velit commodo excepteur culpa mollit incididunt nostrud adipiscing excepteur nulla aliqua tempor. Eiusmod minim aliquip veniam consectetur id aliquip pariatur labore nulla eiusmod cupidatat tempor in. Enim eu voluptate anim pariatur enim mollit exercitation est cupidatat ea elit cillum sit. Velit commodo excepteur culpa mollit incididunt nostrud adipiscing excepteur nulla aliqua tempor. Eiusmod minim aliquip veniam consectetur id aliquip pariatur labore nulla eiusmod cupidatat tempor in. Enim eu voluptate anim pariatur enim mollit exercitation est cupidatat ea elit cillum sit. Velit commodo excepteur culpa mollit incididunt nostrud adipiscing excepteur nulla aliqua tempor. Eiusmod minim aliquip veniam consectetur id aliquip pariatur labore nulla eiusmod cupidatat tempor in. Enim eu voluptate anim pariatur enim mollit exercitation est cupidatat ea elit cillum sit. Velit commodo excepteur culpa mollit incididunt nostrud adipiscing excepteur nulla aliqua tempor. Eiusmod minim aliquip veniam consectetur id aliquip pariatur labore nulla eiusmod cupidatat tempor in. Enim eu voluptate anim pariatur enim mollit exercitation est cupidatat ea elit cillum sit. Velit commodo excepteur culpa mollit incididunt nostrud adipiscing excepteur nulla aliqua tempor.



# Vanessa MIRANVILLE

## Maire de La Possession



### "S'unir pour transformer nos quartiers"

Le nouveau Contrat de Ville "Engagement Quartiers 2030" incarne la volonté partagée de faire de nos quartiers prioritaires des lieux d'émancipation, de dignité et d'égalité des chances. À La Possession, nous engageons ce nouveau cycle aux côtés de nos partenaires avec une ambition forte : construire, avec les habitants, un avenir plus solidaire, plus apaisé et plus durable pour Saint-Laurent et Moulin Joli / Rivière-des-Galets.



Ce contrat est le fruit d'une large concertation conduite sur le terrain, avec les acteurs de proximité, les institutions et surtout les habitants. Ensemble, nous avons dressé un portrait lucide de nos quartiers, identifié les enjeux essentiels : l'accès à l'emploi, la réussite éducative, la tranquillité publique, la transition écologique, la qualité de vie et le renforcement du lien social.

Nous devons répondre à des défis clairs : lutter contre la précarité, mieux accompagner les familles monoparentales, les jeunes en quête de repères, les personnes isolées, et offrir des perspectives nouvelles à nos enfants. Nos quartiers sont aussi des territoires de richesse humaine, d'initiatives, de résilience : c'est en les écoutant et en leur donnant toute leur place que nous réussirons.

Avec ce contrat, nous faisons le choix d'un partenariat exigeant, durable, ancré dans la proximité et la co-construction. Ce n'est qu'ensemble – collectivités, services de l'État, bailleurs, associations, habitants – que nous relèverons les défis. Ce n'est qu'ensemble que nous ferons de nos quartiers des moteurs de transformation sociale.

**Pour nos quartiers, pour leurs habitants, engageons-nous résolument.**



# Sommaire

## Le contrat de ville

page 5

Historique de la construction du contrat de ville

page 6

Construction du contrat de ville 2026-2030

page 8

Enjeux et orientations du contrat de ville

page 9

Quelle articulation avec les dispositifs déjà existants ?

page 10

Animation du contrat de ville

page 12

La participation citoyenne

page 13

## Quels sont les quartiers prioritaires ?

page 14

## Les enjeux stratégiques pour les quartiers politique de la ville

page 25

L'emploi et l'insertion

page 26

L'émancipation des enfants et des jeunes

page 32

Le cadre de vie, la tranquillité publique et la vie collective

page 39

Les transitions sociales et écologiques

page 45

## Les enjeux transversaux

page 50

## Les acteurs et partenaires signataires

page 55

# Le contrat de ville

2026 - 2030

La politique de la ville est une des seules politiques publiques qui se déploie depuis et pour les territoires, donc ; les quartiers prioritaires. Les travaux de cette nouvelle génération ont démarré avec un an de décalage par rapport à l'hexagone. Pour autant, la méthode demeure la même, à savoir :

À partir des concertations avec les habitants, établir des portraits de quartiers et des projets de territoire en cohérence avec les attentes des habitants et des partenaires. Plus qu'une participation citoyenne, ce sont des rencontres sur divers sujets thématiques qui ont pu être organisés. C'est à partir de ce travail de synthèse et de concertation que les objectifs majeurs ont été identifiés et ce, pour chaque contrat de ville de l'île.

Au-delà d'une trame de travail, il s'agit avant tout de la feuille de route "Engagements Quartiers 2030" pour la commune de La Possession.



# Historique de la construction du contrat de ville de

## La Possession

La réflexion autour de ce nouveau contrat de ville est le fruit des éléments recueillis auprès des habitants lors de consultations citoyennes menées dans les quartiers sur les deux dernières années, puis d'ateliers réunissant l'ensemble des partenaires œuvrant pour la politique de la ville.

### 100 jours de la concertation

Concertation citoyenne menée, dans le cadre national, avec les habitants du QPV historique Saint Laurent de la commune de La Possession : "quel est votre rêve pour le quartier Saint-Laurent en 2030 ?".

**Mai 2023**

**25 avril 2025**

### Groupes de travail thématiques

Premier temps fort de construction collective rassemblant les différents partenaires, autour de 5 thématiques (emploi, transition, émancipation, tranquillité publique, et gouvernance) : état des lieux, besoins, enjeux identifiés.

### Visite en marchant des QPV

Second temps fort de construction collective rassemblant les différents partenaires, avec l'animation d'un diagnostic en marchant sur chacun des deux quartiers et l'organisation d'un focus groupe commun portant sur 3 thématiques : emploi-insertion, précarités-vulnérabilités, et éducation-jeunesse.

**16 juin 2025**

**9 juillet 2025**

### **Rencontre institutions et habitants**

Deuxième temps de concertation citoyenne avec les habitants des deux quartiers : temps d'échanges organisé en soirée sur les QPV concernés, en présence du Sous Préfet à la Cohésion Sociale et des élus communaux.

### **Finalisation des Portraits de Quartiers**

Des portraits de quartiers, fruits des concertations acteurs (temps de lancement partenarial, visites en marchant, auditions/entretiens, ateliers thématiques) et des consultations habitants (100 jours et rencontre institutions/habitants) ; mais aussi d'une synthèse des données statistiques et bibliographiques disponibles.

**Mai/Juillet 2025**

**30 juillet 2025**

### **Comité Technique Contrat de Ville**

Présentation et mise en débat des Portraits de Quartiers : éléments de diagnostic (analyse globale et par quartier, analyses thématiques et publics) + enjeux / orientations pour le Contrat de Ville - Quartiers 2030.

### **Finalisation / signature du Contrat de Ville**

Finalisation du présent Contrat de Ville 2026/2030, à partir des Portraits de Quartiers partagés avec les acteurs et les élus. Un Contrat de Ville soumis à délibération du Conseil Municipal de La Possession le 20 août 2025, pour signature le 27 août lors d'un Comité de Pilotage dédié réunissant notamment l'État, la Ville et les bailleurs.

**Aout 2025**

# Construction du contrat de ville 2026-2030

La politique de la ville incarne une démarche de **solidarité nationale et territoriale** à l'égard des quartiers en difficulté. Elle vise à **réduire les écarts** de développement entre ces territoires et leur environnement urbain, à garantir l'égalité entre les citoyens, et à **améliorer les conditions de vie** des habitants.

Le contrat de ville, outil de mise en oeuvre de cette politique, est fondé sur un **partenariat actif** entre l'État, les collectivités, les acteurs publics et privés, et les habitants. Il articule les politiques publiques de **droit commun** avec des **actions spécifiques**, co-construites localement grâce à une **gouvernance partagée**.

Les acteurs signataires (l'État, La Possession, les bailleurs) sont déjà fortement mobilisés sur les quartiers prioritaires. Par ce nouveau contrat, ils réaffirment leur **engagement commun** à faire de ces territoires une **priorité d'action publique**. Ensemble, ils construisent une réponse coordonnée et durable, mobilisant les moyens de droit commun et spécifiques, adossés aux dynamiques citoyennes. D'**autres signataires** (TO, CAF, Département, Région, Rectorat, ARS, France Travail, ADEME, ...) viendront rejoindre cette contractualisation dans le cadre d'**avenants** signés dans les tous prochains mois.

## Les habitants ont identifié les enjeux de leurs quartiers

Lors de **deux temps de concertation** (cadre des "100 jours" en mai 2023 et d'une rencontre / échanges en juillet 2025) : pour un total de **50 habitants mobilisés**.

## Synthèse de la concertation citoyenne :

La demande des habitants des quartiers est centrée sur 4 champs :

- l'amélioration de l'offre en **transport en commun** (horaires, rotations) ;
- le développement d'actions autour du **vivre ensemble** et du **lien social** ;
- l'**éducation** des enfants, l'occupation des jeunes et l'appui aux parents ;
- et l'amélioration de leur **cadre de vie** (éclairage, espaces verts, traitement des dégradations et des incivilités...), y compris la préservation de leur **tranquillité** (notamment sur le QPV Moulin Joli).

# Enjeux et orientations

## du contrat de ville

### L'emploi et l'insertion

- Favoriser la remobilisation des publics éloignés de l'emploi et faciliter l'accès aux opportunités d'emploi
- Ouvrir les champs des possibles en matière d'emploi et d'orientation professionnelle dès le plus jeune âge
- Accentuer les soutiens aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et à l'économie de proximité

### L'émancipation des enfants / jeunes

- Lutter contre les inégalités d'accès aux droits, aux services et aux loisirs
- Aller vers les publics enfants / jeunes en errance sur les quartiers
- Accompagner les familles en situation de vulnérabilité et renforcer la parentalité
- Construire un projet opérationnel priorisant la réussite éducative en QPV

### Le cadre de vie, la tranquillité publique et la vie collective

- Renforcer le sentiment de sécurité et la présence humaine en proximité
- Valoriser les espaces collectifs et l'appropriation du cadre de vie
- Renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble

### Les transitions sociales et écologiques

- Lutter contre toutes les formes de précarités et de vulnérabilités sur les quartiers
- Accompagner les habitants des QPV dans les nouvelles pratiques et alternatives écologiques

### Les enjeux transversaux

- La proximité aux habitants des quartiers
- La participation citoyenne
- Les coopérations entre acteurs et partenaires
- L'évaluation du Contrat de Ville

# Quelle articulation avec les dispositifs

## déjà existants ?

### Une insertion dans :

L'ensemble des politiques et dispositifs de droit commun sont à mobiliser et décliner de façon prioritaire sur les quartiers politique de la ville :

- **France Travail**,
- **l'Education Nationale**,
- **l'ARS** (Agence Régionale de Santé) via le Contrat Local de Santé,
- Le **Conseil Départemental** sur ces différents champs de compétence (social, prévention, insertion...),
- le **Pacte des Solidarités** en matière d'inclusion et de lutte contre les précarités,
- le **Plan Alimentaire Territorial** (PAT), en matière de nouvelles pratiques et d'alternative économique au travers des ateliers culinaire,
- le **FIPDR** (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) sur les questions de tranquillité/sécurité,
- le dispositif **Maison France Services** sur l'accès aux droits,
- les **Fonds Verts** sur l'amélioration de l'habitat dans les quartiers,
- le contrat de convergence et de transformation et le **FSE+**,
- les connexions avec la **CTG** (Convention Territoriale Globale) portée conjointement par la collectivité et la **CAF** autour de l'animation de la vie sociale et l'enfance-jeunesse-familles,
- la **Communauté d'Agglomération du Territoire de l'Ouest** (TO) notamment les politiques habitat/rénovation urbaine, transports/mobilités, déchets.

## Des outils au service de la politique de la ville :

En complément des crédits spécifiques du Contrat de Ville, plusieurs outils sont déclinés sur les quartiers prioritaires et viennent conforter cette politique : la **Cité Educative** nouvellement labellisée et le Programme de Réussite Educative (**PRE**), les postes d'**adultes-relais** pour une présence en proximité renforcée, l'Opération Ville Vie Vacances (**OVVV**) et les **Quartiers d'Été** pour un meilleur accès aux loisirs des enfants et des jeunes, l'Abattement sur la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (**ATFPB**) pour les bailleurs en QPV, **C' Mon Patrimoine** sur l'accès à la culture.

Concernant la mise en oeuvre de l'**Abattement sur la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (ATFPB)** pour les bailleurs en QPV, une **gouvernance spécifique et dédiée** sera mise en place : un **comité technique trimestriel** et un comité de pilotage au cours du Comité de pilotage du Contrat de Ville. Le contrôle de l'effectivité des actions sera **sous la responsabilité de la collectivité et du délégué du Préfet**. Les actions déclinées répondront aux enjeux du contrat de ville exposés ci-après et notamment autour de l'enjeu stratégique du cadre de vie, de la tranquillité publique et de la vie collective. L'ensemble de ces points seront détaillés dans des **conventions ATFPB spécifiques et annexées au présent Contrat de Ville**.

## Les financements mobilisables en complément des financements du droit commun :

Les crédits spécifiques du Contrat de Ville mobilisés par l'**État** (Bop 147) et par la **commune de La Possession**, au titre de l'année 2025, pour les quartiers prioritaires de La Possession s'élèvent à : **24 000€ chacun pour l'enveloppe socle, 120 000€ pour la Cité Educative** (enveloppe Etat), **et 135 000€ pour le PRE** (enveloppe Etat).

Pour les années 2026 à 2030, l'État et la commune s'efforceront de maintenir un niveau d'engagement financier comparable, sous réserve des crédits disponibles.

# Animation du contrat de ville

composition du comité de pilotage : les signataires

**Co-présidé par Le Maire et Le Préfet**, il décide des **orientations** de la politique de la ville à adopter et propose des **axes de travail** en fonction du contexte économique et social. Il définit également les **moyens à déployer** pour atteindre les objectifs et planifie les projets. Il garantit l'articulation entre les dispositifs de la Politique de la Ville et du droit commun.

Il se réunit **a minima 1 fois par an** pour assurer et garantir le pilotage général du Contrat de Ville, la **programmation financière** des projets spécifiques pour l'année à venir (format spécifique "Revue de Projets"), mais également le **suivi** et l'**évaluation** des actions et politiques conduites les années précédentes.

A noter qu'un Comité Technique se tiendra systématiquement en amont de chaque Comité de Pilotage, pour en assurer et en préparer le bon déroulement.

## Composition du comité technique :

**Co présidé par l'élu à la politique de la ville et le délégué du préfet**, il associe, mobilise et réunit l'**ensemble des référents techniques des signataires** du Contrat de Ville, dans une composition la plus élargie possible (services et directions de l'État et des établissements publics sectoriels, de la commune, des bailleurs., des collectivités territoriales...). Il pourra être ouvert, en cas de besoin et de l'intérêt de la mise en oeuvre du Contrat de Ville, à d'autres acteurs et partenaires non signataires du contrat.

Il prépare et propose au Comité de Pilotage les éléments qui lui permettront de valider la programmation du Contrat de Ville au regard des enjeux validés.

Il se réunit, autant que nécessaire, afin de suivre la mise en oeuvre des projets, maintenir ou modifier les objectifs opérationnels au regard des évolutions de la situation des quartiers prioritaires, mais aussi au regard du suivi et de l'évaluation de l'impact des actions et politiques conduites.





## La participation citoyenne

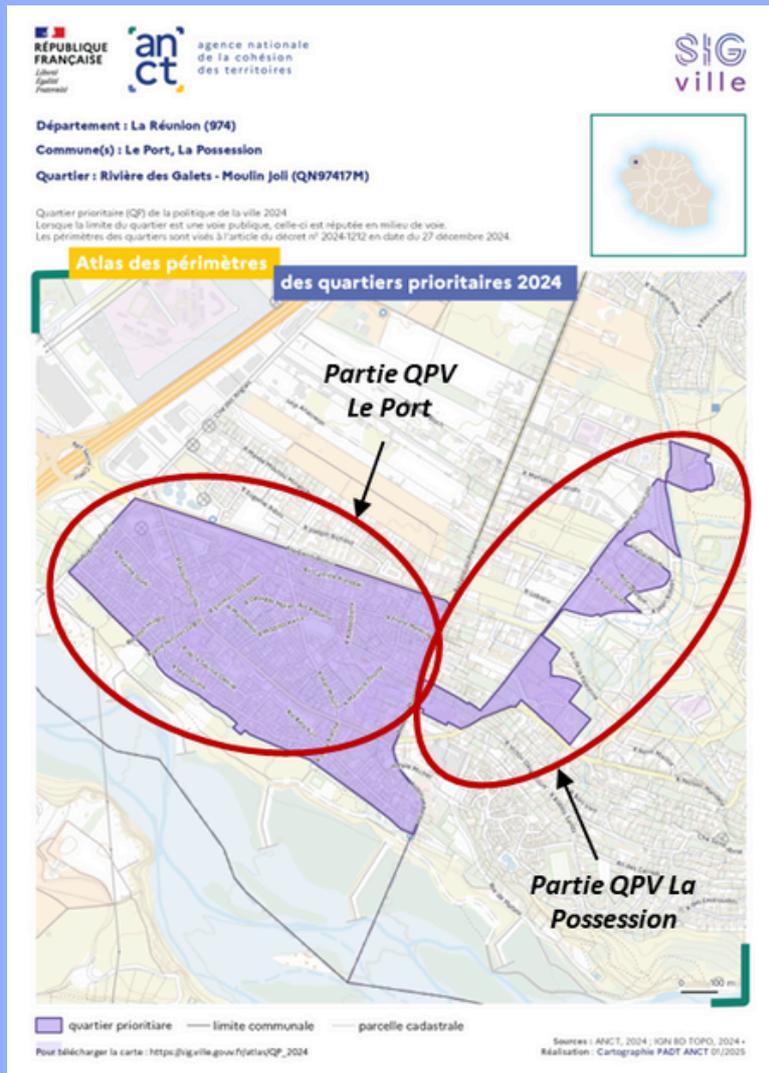
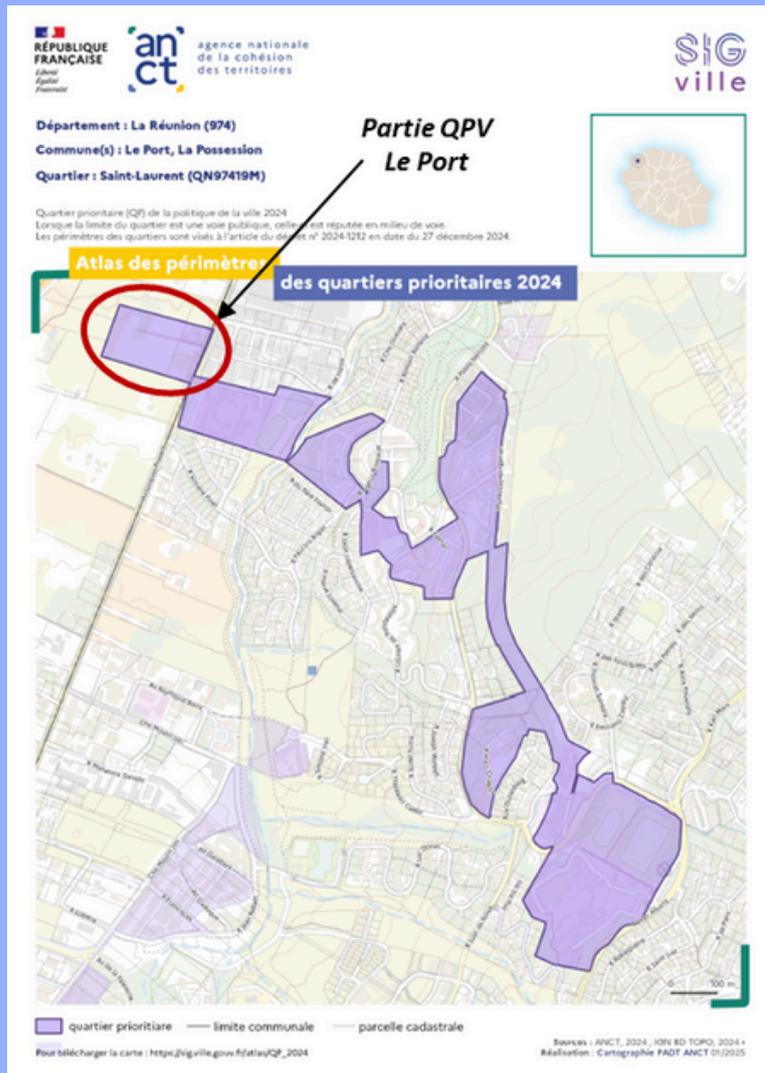
Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Politique de la Ville s'inscrit dans une **dynamique de co-construction avec les habitants**. Les travaux préparatoires de la nouvelle génération ont confirmé la nécessité de placer les habitants des quartiers prioritaires au cœur de la démarche, pour garantir des réponses adaptées, pérennes et ancrées dans les réalités vécues.

La participation citoyenne est une injonction permanente depuis les premiers jours de la politique de la ville. Aujourd'hui pourtant, l'enjeu est d'une nature et d'une intensité nouvelles. La participation est clairement réaffirmée dans la loi comme **condition de réussite et d'efficacité** de la politique de la ville.

Elle s'impose à ceux qui oeuvrent pour l'égalité territoriale. Il est primordial d'**écouter** aussi ceux qui ne sont pas rompus au débat public local pour définir, suivre et évaluer avec eux les changements à entreprendre dans leur quartier. C'est le sens du **nouveau contrat social** autant que du **nouveau contrat de ville** : faire lien pour penser l'urbain, reflet d'une société durable, équitable et juste.

# Quels sont les quartiers prioritaires

## De La Possession



2

Quartiers prioritaires

# Les quartiers politique de la ville

01

QPV Saint Laurent

# Présentation générale

## Saint Laurent

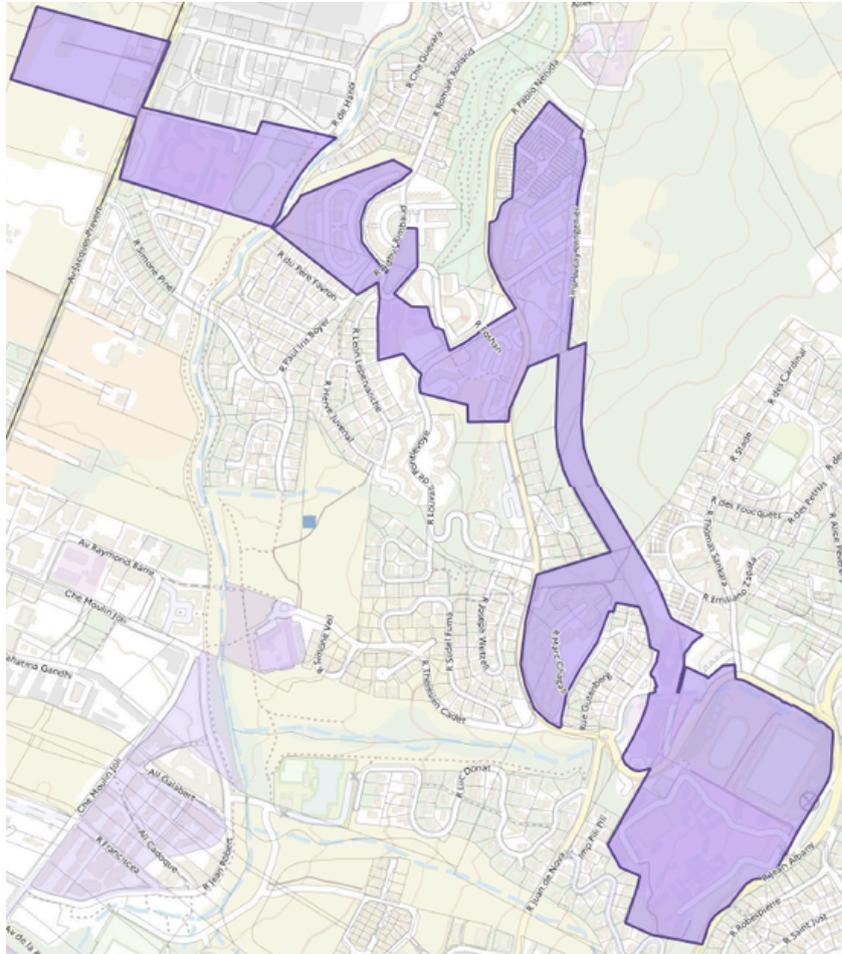
Saint Laurent est le **quartier prioritaire historique** de la commune de La Possession, dont le périmètre géographique a fortement évolué lors de la refonte de la nouvelle géographie prioritaire, avec une **augmentation de plus de 75% de sa population** (passage de 946 habitants à 1 669 habitants). Il est situé sur la partie **Sud-Ouest de la commune**, en lisière du territoire de la commune du Port, mais également aux accès des grands axes routiers de La Réunion.

Il présente un profil de quartier traditionnel de la Politique de la Ville, en déclin démographique, où se concentrent de **fortes précarités**. C'est un territoire jugé **paisible/tranquille**, qui vit bien, avec un ancrage fort des habitants à leur quartier et à leur logement. Cependant, un sous secteur ressort comme plus fragilisé (**Marc Chagall / Semader**) aux défis importants autour du cadre de vie. Enfin, la **place centrale** constitue un lieu de vie, de services et de commerces majeur, mais avec plusieurs cellules vacantes / inoccupées.



# La Possession

## Saint-Laurent



### Singularités du quartier :

**-9%**  
Evolution démographique  
2012 / 2017

**46%**  
Taux de pauvreté

**47%**  
Taux d'actifs sans emploi

**34,3%**  
Moins de 20 ans

**49%**  
Allocataires CAF isolés

**27%**  
Salariés en contrats  
précaires

**10,1%**  
60 ans et +

**35%**  
Prestations sociales  
dans les revenus

**40%**  
Jeunes garçons ni en  
emploi ni en formation

# Les orientations stratégiques par quartier

## Saint-Laurent

Deux orientations spécifiques ressortent pour le QPV Saint Laurent :

- travailler et démultiplier les actions, projets et modes d'interventions permettant de **lutter contre les précarités** sous toutes ses formes des habitants de ce quartier, et tout particulièrement en termes d'accès à l'**emploi** et de diminution de la **pauvreté**.
- améliorer le **cadre de vie** du secteur **Marc Chagall** (résidence de la SEMADER), notamment en profitant de la réhabilitation prévue en 2027.

**1 669 habitants**

**3 bailleurs**

**633 logements sociaux**

### Acteurs ressources

- Plusieurs services / équipements présents : le groupe scolaire Jean Jaurès (dont une classe passerelle), les écoles Célimène et André Malraux, le collège Jean Albany, la mairie annexe, la maison de quartier, des ACM, des EAJE, le PRE, un pôle santé, la voisinerie et le laboratoire de transformation de fruits et légumes (ESS), le centre de formation Endemia ; et quelques commerces de proximité situés Place Foshan (épicerie, pharmacie, institut de beauté).
- Importance du parc Saint Laurent, cœur vert et lieu de convergence, du Jardin des Droits de l'Enfant, et du jardin partagé Kaloupilé en proximité du secteur Melchior.
- Un tissu associatif local impliqué et volontaire : sourire métissé, association Solidarité Saint Laurent...
- La présence de deux adultes-relais positionnés sur les secteurs SHLMR (Les Frontons et Orion), et portés par les associations AGK et AEC.
- Les interventions de plusieurs services municipaux en proximité : médiateurs du service animation/prévention, personnels du centre social Kaz Fami, éducateurs sportifs, agents de la cellule de prévention, agent France Services, conseillers numériques...
- La présence de plusieurs gardiens dans les résidences des bailleurs : 1 (un 2ème en prévision) pour la SHLMR (Orion-Frontons), 2 (en prévision) pour la SEMADER (Saint Laurent), 1 pour la SIDR (Melchior).

## Les quartiers politique de la ville

02

QPV Rivière des  
Galets / Moulin Joli

# Présentation générale

## Rivière des Galets / Moulin Joli

La Rivière des Galets / Moulin Joli est un **nouveau quartier prioritaire** de la commune de La Possession, situé à proximité de celui de Saint-Laurent (au sud). L'originalité de ce quartier est d'être située à la fois sur la **commune du Port et celle de La Possession**, ce qui engendre une identité singulière dite « Port-sessionnaise » et relevée par certains habitants.

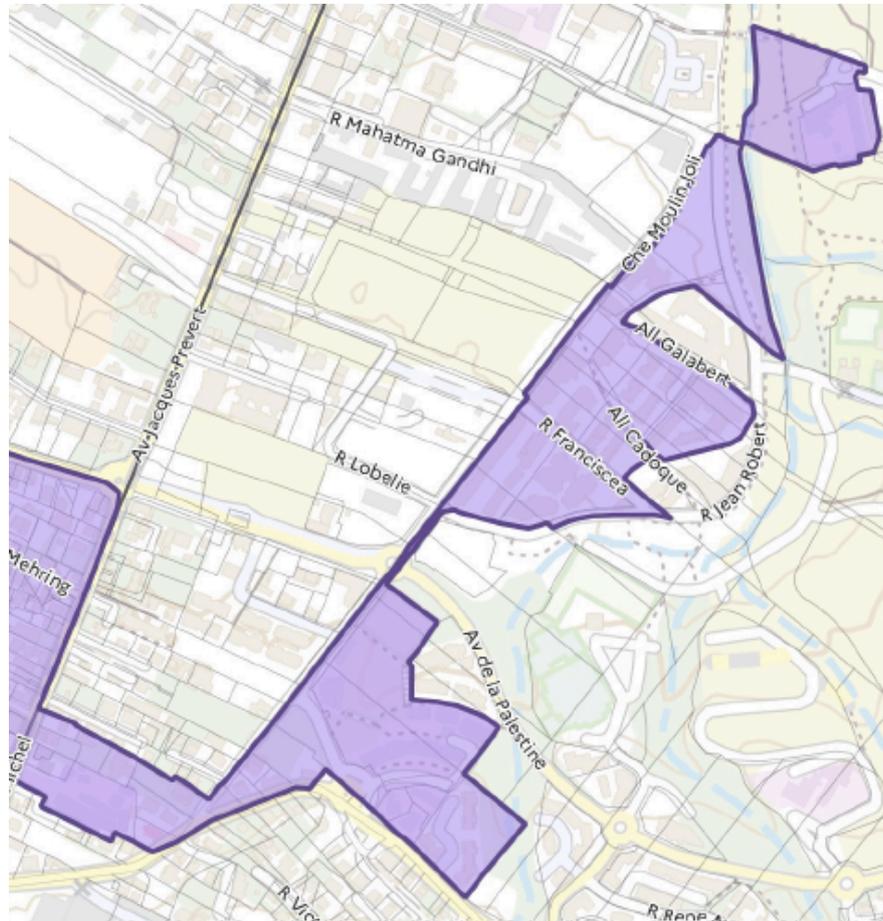
Ce quartier possède un **habitat récent** en plein développement. Cette mutation socio-démographique engendre des problématiques nouvelles en matière de tranquillité et de **montée du sentiment d'insécurité**, de **dégradations du cadre de vie** des habitants, et en matière de **fragilités sociales** (mode d'habiter, vivre ensemble entre communautés, éducation des enfants...).

Le quartier est doté d'un **bon niveau d'équipements et de services** (notamment santé et services publics). Cependant, plusieurs **LCR** sont **sous utilisés** et le manque de commerces de proximité persiste dans l'attente du futur centre commercial.



# La Possession

## Rivière des Galets / Moulin Joli



### Singularités du quartier :

**+23%**  
Evolution démographique  
2012 / 2017

**30%**  
Taux de pauvreté

**41%**  
Taux d'actifs sans emploi

**37%**  
Moins de 20 ans

**29%**  
Enfants considérés comme vulnérables

**20%**  
Salariés en contrats  
précaires

**9,7%**  
60 ans et +

**41%**  
Jeunes garçons ni en  
emploi ni en formation

# Les orientations stratégiques par quartier

## Rivière des Galets / Moulin Joli

Trois orientations spécifiques ressortent pour le QPV Rivière des Galets / Moulin Joli :

- démultiplier les interventions pour **limiter** le plus possible les **incivilités et la montée du sentiment d'insécurité**, et leurs impacts sur le cadre de vie des habitants.
- travailler / améliorer le **vivre ensemble** notamment entre communautés et de manière globale la cohésion d'ensemble.
- intensifier les **prises en charge éducatives** des enfants et des jeunes, en lien avec les parents.

**1 764 habitants**

**4 bailleurs**

**546 logements sociaux**

### Acteurs ressources

- Plusieurs services / équipements présents : l'école maternelle Auguste Lacaussade, l'école élémentaire Auguste Lacaussade, et l'école Jules Joron, le collège Texiera Da Motta, le centre social Kaz Fami, un point d'accès aux droits, la mairie annexe et la maison des seniors, des ACM, des EAJE, la maison de santé Sakisoigne, une pharmacie, et quelques commerces (épicerie, snack, boulangerie...).
- Importance de l'espace ludique / skate park très fréquenté (avec un projet en cours d'aire de pique nique).
- Un tissu associatif local impliqué et volontaire : Team Moulin Joli, Arkadia, Ny Valiah...
- Deux futures zones à impact pour le quartier dans les années à venir : une zone commerciale et une zone artisanale.
- Les interventions de plusieurs services municipaux en proximité : médiateurs du service animation/prévention, personnels du centre social Kaz Fami, éducateurs sportifs, agents de la cellule de prévention, agent France Services, conseillers numériques...
- Pas de gardiens dans les résidences des bailleurs : 4 (en cours de recrutement) pour la SIDR, pas de gardiens pour les autres bailleurs.

# Que retenir du diagnostic

## Politique de la ville ?

### Analyse globale

Les deux quartiers prioritaires concernés (QPV Saint Laurent et QPV Moulin Joli) sont très proches l'un de l'autre, situés au Sud-Ouest de la commune de La Possession et en lisière directe de celle du Port. ils rassemblent **3 433 habitants** (9% de la population communale), **1 179 logements sociaux** (28% du total communal). Le **nombre d'habitants en QPV** a été **multiplié par 3,6** avec la nouvelle géographie prioritaire 2024, avec deux quartiers concernés (un seul sur l'ancien Contrat de Ville). Les caractéristiques socio-démographiques font ressortir une population **enfance-jeunesse** marquée, un poids conséquent des **familles monoparentales**, mais aussi des **personnes isolées** (en particulier sur Saint Laurent). Enfin en terme d'animation, la **mission communale "Politique de la Ville"** est **très intégrée et légitimée** tant en interne qu'en externe avec les partenaires.

### Emploi / Insertion

Les habitants des QPV sont **fragilisés vis à vis de l'emploi** : poids plus important des contrats précaires et des actifs au chômage, sur-représentation des demandeurs d'emploi sans diplôme et bénéficiaires du RSA. Les **femmes** et les **jeunes garçons** sont deux typologies particulièrement touchés par cette précarité à l'emploi. **L'écosystème emploi / insertion** est pourtant **plutôt favorable**, avec des **opportunités d'emploi** importantes en proximité directe (quartiers) ou indirecte (bassin de vie), et des **acteurs "insertion" présents** sur les quartiers (MIO, PLIE, service insertion Ville, structures ESS), et dans des dynamiques partenariales fortes (Groupement d'Acteurs Pour l'Insertion et l'Emploi - GAPIE).

### Précarités / Vulnérabilités

Les **taux de pauvreté** sur les quartiers sont très supérieurs à celui de la commune, avec une dépendance forte aux prestations. Cette précarité touche de manière plus sensible certains publics : les **familles monoparentales**, les **enfants**, les **femmes**. L'offre **"accès aux droits"** est **conséquente** et jugée **adaptée** aux besoins sur ces territoires (mairies annexes, France Services, point d'accès aux droits) ; il en est **de même sur la santé** (maison de santé Sakisoigne, actions spécifiques du Contrat Local de Santé), même si le recours aux soins se fait souvent en situation d'urgence. Le besoin d'**accompagnement des publics précaires** (y compris les travailleurs pauvres) sur les quartiers demeure primordial.

## Enfance / Jeunesse

Les deux quartiers affichent un **profil enfance-jeunesse marqué** (notamment le QPV Moulin Joli). L'**offre scolaire** y est **consistante** : 6 écoles (3 par quartier) qui rassemblent 1 700 élèves, 2 collèges (1 par quartier) et un lycée situé en lisière. La **population scolaire est fragile**, à l'image de la précarité de la population des deux QPV (notamment sur les écoles **Jean Jaurès - Saint Laurent** et **Auguste Lacaussade maternelle et élémentaire - La Rivière des Galets**). Les **problématiques identifiées** sont : des parents de plus en plus démunis et/ou défaillants, une scolarité non adaptée pour une partie des enfants, des difficultés d'accès aux soins spécifiques et aux activités de loisirs, la sur-exposition aux écrans, la montée des violences, la perte de repères d'une partie de la jeunesse, et la présence d'enfants très jeunes dans la rue tard le soir. Deux dispositifs spécifiques ont pour mission de travailler sur ces fragilités : le **PRE** (depuis 2009 sur Saint Laurent) et la **Cité Educative** (2025).

## Habitat / Cadre de vie / Sécurité

Les quartiers concentrent **1 179 logements sociaux** : 546 à Moulin Joli avec 4 bailleurs (SEDRE, SEMADER, SIDR, SHLMR), 633 à Saint Laurent avec 3 bailleurs (SEMADER, SIDR et SHLMR). L'habitat est globalement **de qualité**, avec plusieurs **réhabilitations en cours ou à venir** sur Saint Laurent où l'habitat est plus ancien, le parc de logements sur Moulin Joli est lui récent. Le **cadre de vie** est un sujet récurrent de doléances / réclamations, notamment des habitants, avec des **points durs** centrés sur **Moulin Joli** (patrimoines SIDR + SEMADER) et sur **Marc Chagall** (SEMADER) à Saint Laurent. L'**Abattement TFPB** est un outil majeur pour l'amélioration du cadre de vie, comme cela a été prouvé lors du précédent contrat de ville ; mais seuls **633 logements seront concernés** par cette mesure fiscale dès 2026 (tous situés sur Saint Laurent). Le quartier de **Moulin Joli** souffre d'une **montée du sentiment d'insécurité et des incivilités**, qui font l'objet d'un travail spécifique dans le cadre du CLSPD. Enfin, les habitants ont fait part d'une forte **insatisfaction sur l'offre en transport en commun** (horaires, rotations).

## Vie collective / vie sociale

Les quartiers sont plutôt **bien dotés en équipements** de vie sociale, même si il existe toujours un besoin en petits équipements au sein des quartiers (espaces de jeux et de socialisation accessibles) et **plusieurs LCR** demeurent **non occupés**. Le **tissu associatif** sur les quartiers souffre de **nombreuses fragilités**, leur nombre est assez restreint, mais elles sont très impliquées et volontaires. L'**offre d'animations** est **conséquence** sur les quartiers (service animation/médiation spécifique), jumelée à une **présence humaine de proximité forte** (notamment 2 adultes-relais + un 3ème à venir sur le nouveau QPV Moulin Joli). Le **centre social communal "Kaz Fami"** implanté au cœur du quartier **Moulin Joli** possède une place centrale, avec l'opportunité d'une **imbrication durable/réciproque** entre le nouveau projet social du centre social (en cours) et le nouveau Contrat de Ville / Quartiers 2030. Les habitants sont très en **demande de lien social** (notamment les seniors / importance du dispositif FPH), plusieurs **collectifs habitants** existent et sont facilement mobilisables.

# 4 enjeux stratégiques pour

## les quartiers politique de la ville

**01** L'emploi et l'insertion

L'émancipation des enfants et des jeunes **02**

**03** Le cadre de vie, la tranquillité publique et la vie collective

Les transitions sociales et écologiques **04**



# 01

## L'emploi et l'insertion

# L'emploi et l'insertion dans les quartiers

L'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires est l'objectif premier de la politique de la ville. Le 1er levier de cette amélioration est l'accès à un emploi devant permettre de réduire les inégalités que rencontre la population des quartiers prioritaires, notamment par l'acquisition d'un revenu stable et pérenne.

L'accès à l'emploi est l'une des priorités pour les quartiers de la politique de la ville. Il est essentiel pour leur économie et contribue à la valorisation de l'image des quartiers et de leurs habitants eux-mêmes (estime de soi, inclusion sociale). En lien avec les orientations nationales, l'objectif est de repérer et re-mobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi afin de les accompagner dans un parcours d'insertion professionnelle, avec un appui des structures spécialisées dans ce champ.



# Présentation des enjeux majeurs

## 01

Favoriser la remobilisation des publics éloignés de l'emploi et faciliter l'accès aux opportunités d'emploi

## 02

Ouvrir les champs des possibles en matière d'emploi et d'orientation professionnelle dès le plus jeune âge

## 03

Accentuer les soutiens aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et à l'économie de proximité

### -6 points

Pour la part d'actifs en emploi en 2021 sur l'Iris Saint Laurent en comparaison à la donnée communale, ce qui signifie que la part des actifs sans emploi (au chômage) y est plus forte

### 27%

Part des salariés en contrats précaires en 2021 sur l'Iris Saint Laurent (20% pour la commune), révélateur d'une précarité accentuée pour les habitants des quartiers y compris lorsqu'ils sont en emploi

### + 16 points

Pour la part des demandeurs d'emploi catégorie ABC résidant en QPV Saint Laurent sans aucun diplôme qualifiant, en comparaison de la donnée communale (fin septembre 2024).

### + 14 points

Pour la part des demandeurs d'emploi catégorie ABC résidant en QPV Saint Laurent bénéficiaires du RSA, en comparaison de la donnée communale (fin septembre 2024).

### 60%

Part des femmes fin 2023 au sein des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA et au sein des DE depuis au moins 2 ans pour le QPV Saint Laurent, alors qu'elles ne représentent globalement que 52% des DE.

### + 8 points

Part des jeunes garçons 18/24 ans ni en emploi ni en formation sur les deux quartiers, en comparaison avec la donnée communale.

# Favoriser la remobilisation des publics éloignés de l'emploi et faciliter l'accès aux opportunités d'emploi

## **Structurer un réseau d'acteurs emploi de proximité en QPV**

Il s'agit d'aller chercher et mobiliser au plus près des quartiers les publics sans emploi (avec un focus particulier sur les typologies de publics les plus fragilisés et les plus éloignés : les seniors, les femmes et les jeunes garçons), afin qu'ils puissent accéder aux offres d'emploi, d'insertion ou de formation existantes. Pour cela, il est nécessaire de formaliser et construire des coopérations entre les acteurs de terrain (médiateurs / adultes-relais, centre social) et les acteurs spécialisés (service insertion, PLIE, MIO, France Travail), en prenant appui sur les instances partenariales déjà en place comme le Groupement d'Acteurs Pour l'Insertion et l'Emploi (GAPIE) et le Comité Territorial Insertion Emploi (CTIE).

## **Faciliter l'accès aux opportunités d'emploi existantes pour les habitants des QPV**

La Possession est un territoire offrant des opportunités d'emploi assez fortes, à la fois en hyper proximité avec les ZAC Moulin Joli et Coeur de Ville ; mais également en proximité indirecte dans son bassin de vie (bassin ouest). Pour permettre aux habitants des QPV d'accéder à ces opportunités d'emploi, il sera développé des outils et modes d'interventions spécifiques, en particulier avec France Travail et les futures entreprises (job dating, formations et recrutements croisés...).

## **Proposer des formations aux savoirs de base (numérique, lecture, budget, savoir-être, estime de soi...)**

Ces formations / ateliers devront permettre de lever les freins à l'accès à l'emploi ou à une formation pour les habitants des quartiers prioritaires.

## **Groupement d'Acteurs Pour l'Insertion et l'Emploi (GAPIE)**

Instance partenariale co-pilotée Contrat de Ville / CTG / Service insertion, créée en 2022, et qui réunit mensuellement une dizaine de partenaires (CAF, Département, PLIE, MIO, Etat, France Travail, Initiative Réunion...) autour de la thématique insertion/emploi, des publics concernés, et autour de la mobilisation des dispositifs de droits commun aux bénéficiaires des habitants. La mise en œuvre du GAPIE est l'instance à l'initiative de la mise en place du Comité Territorial de l'Insertion et de l'Emploi (CTIE).

# Ouvrir les champs des possibles en matière d'emploi et d'orientation professionnelle dès le plus jeune âge

## Renforcer les passerelles école-entreprise et l'accès au stage

Cet axe de travail doit permettre une ouverture sur les différents métiers, l'entrepreneuriat et toutes les possibilités d'orientations professionnelles dès l'école primaire et tout au long de la scolarité des enfants et des jeunes (interventions/présentations en milieu scolaire, "mini stages découvertes" en entreprises...). Il doit également faciliter l'accès aux stages pour ceux qui ne possèdent ni les codes ni les réseaux.

## Développer le mentorat / tutorat en direction du public ados et jeunes

Il pourrait être proposé un coaching personnalisé et mentorat pour les adolescents et jeunes des QPV : création d'un binôme (mentor / mentoré) sur la durée pour les accompagner dans leur orientation professionnelle, leur parcours scolaire et leur insertion professionnelle, parrainage par des entreprises locales, ouverture de leur réseau...



*"des formations et des emplois dans le quartier"*

*"mieux accompagner les femmes et les jeunes vers l'emploi"*

*"une meilleure orientation"*

*"des conseillers en formation / orientation pour les jeunes"*

*"manque de communication entre les agents de terrain et les services insertion"*

## La Cité Educative de La Possession comme point d'appui

Label national d'excellence spécifique aux QPV devant permettre d'intensifier les prises en charges éducatives des enfants/jeunes de 0 à 25 ans et de constituer une grande alliance des acteurs éducatifs dans les QPV : parents, institutions, associations, partenaires sociaux, acteurs insertion/formation, entreprises...

Un des 3 grands objectifs affirmés est justement d'ouvrir les champs des possibles et de lutter contre le déterminisme social (les reproductions sociales). Il s'agit ainsi de permettre sur le long terme de modifier des trajectoires de vie pour ces enfants / jeunes (parcours, ouvertures des possibles, ambitions).

# Accentuer les soutiens aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et à l'économie de proximité

## **Poursuivre et accentuer les soutiens aux acteurs de l'ESS sur les quartiers**

Le QPV Saint Laurent constitue déjà un terrain d'expérimentation important en matière d'ESS, avec le laboratoire de transformation de fruits et légumes (AEC) et la voisinerie, même si cette dernière demeure fragile.

En complément, il paraît judicieux de développer l'offre en insertion par l'activité économique (IAE), notamment par la création de chantiers d'insertion sur les quartiers en lien avec les enjeux d'amélioration du cadre de vie (petits travaux, propreté, entretien, déchets/tri...).

Plus globalement le Contrat de Ville sera en soutien aux projets ESS : coopératives, associations d'insertion, entreprises sociales, régies de quartiers..., qui peuvent offrir des emplois adaptés aux publics en difficulté d'insertion professionnelle, et qui répondent à des besoins d'intérêt public ou communautaire (cadre de vie, services à la personne, culture...).

## **Accueillir de nouvelles activités économiques dans les cellules commerciales vacantes à Saint Laurent**

La place centrale Foshan présente plusieurs cellules fermées. Propriété de la SHLMR, il est envisagé de faciliter l'installation de nouvelles activités dans ces locaux, par un système innovant de loyers variables (selon les volumes d'activités ou selon les temporalités).

## **Encourager les parcours vers l'emploi à travers l'engagement associatif**

Cet axe entend utiliser les dynamiques associatives et les projets collectifs comme leviers de préqualification, de socialisation et de valorisation des compétences informelles.

En s'appuyant sur le tissu associatif local, il s'agit de créer des espaces d'engagement, de participation active et d'apprentissage par l'expérience. Ils constituent des étapes essentielles dans les parcours vers l'emploi, en permettant aux participants de se tester, de prendre des responsabilités, de développer des savoir-être et de se reconnecter à un projet d'avenir.

## **Le Laboratoire de Transformation des Fruits et Légumes**

Implanté au cœur du QPV Saint Laurent, il est porté par AEC et soutenu par le Contrat de Ville et l'ATFPB. Depuis 2023, il développe une filière de transformation de fruits et légumes inscrite dans une logique d'ESS. Il favorise l'accès à une alimentation saine pour les publics en précarité via des circuits courts et des tarifs solidaires (1,5 à 3€), en s'approvisionnant auprès de producteurs locaux. L'activité, en progression chaque année, a permis de créer de la valeur territoriale : emplois, montée en compétences, et ancrage dans le QPV. En 2024 et 2025, le projet s'est renforcé grâce à la diversification des débouchés (crèches, bars solidaires, marchés locaux) et une meilleure structuration interne, posant les bases d'un modèle durable, solidaire et ancré localement.



# 02

## L'émancipation des enfants et des jeunes

# L'émancipation des enfants et des jeunes dans les quartiers

La Possession est une ville dynamique qui dispose d'une jeunesse porteuse d'avenir, qui ne demande qu'à contribuer au développement de la ville, mais qui doit aussi être protégée et encadrée. Les quartiers prioritaires n'échappent pas à ce constat, bien au contraire, puisqu'ils concentrent en proportion un volume d'enfants et de jeunes encore plus important que sur le reste de la commune.

L'ensemble des acteurs (ville, institutions, associations, parents) porte une ambition forte en matière d'éducation autour de valeurs partagées : la lutte contre les inégalités, l'accès du plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports, aux loisirs, l'accès à la citoyenneté. Ils prennent en compte l'enfant et le jeune, au-delà de leur statut d'élève, et les liens avec sa famille en intégrant leurs diversités sociales et culturelles. Cela passe par la mobilisation des énergies et des compétences, la mutualisation des ressources humaines et matérielles. La logique de co-éducation constitue le fil rouge de cet enjeu stratégique, tout particulièrement avec les parents, 1<sup>er</sup> pilier de cette co-éducation.



# Présentation des enjeux majeurs

**01**

Lutter contre les inégalités d'accès aux droits, aux services et aux loisirs

**02**

Aller vers les publics enfants / jeunes en errance sur les quartiers

**03**

Accompagner les familles en situation de vulnérabilité et renforcer la parentalité

**04**

Construire un projet opérationnel priorisant la réussite éducative en QPV

**34,3%**

Part des moins de 20 ans sur l'Iris Saint Laurent (contre 33,1% pour la commune de La Possession).

**37%**

Part des moins de 20 ans sur l'Iris Rivière des Galets (contre 33,1% pour la commune de La Possession).

**33,8%**

Part des enfants considérés comme vulnérables (2021) sur l'Iris Saint Laurent (contre 24,7% pour la commune de La Possession).

**29,2%**

Part des enfants considérés comme vulnérables (2021) sur l'Iris La Rivière des Galets (contre 24,7% pour la commune de La Possession).

**+ 3 points**

Part des familles monoparentales dans les allocataires CAF sur le QPV Saint Laurent (2023), en comparaison avec la commune. Le taux de pauvreté des familles monoparentales en 2021 est 3 fois supérieurs à celui des couples parentaux.

**+ 8 points**

Part des jeunes garçons 18/24 ans ni en emploi ni en formation sur les deux quartiers, en comparaison avec la donnée communale.

# Lutter contre les inégalités d'accès aux droits, aux services et aux loisirs

## Favoriser l'accès équitable à la culture et au sport

Cet axe de travail doit permettre d'accompagner et de soutenir les familles des QPV pour leur garantir un accès équitable aux loisirs pour leurs enfants/jeunes : développer le "chèque associatif" pour faciliter leur inscription, développer les pratiques culturelles et sportives itinérantes dans une démarche d'aller vers les publics, accompagner les familles à l'inscription dans les clubs sportifs/culturels...

## Travailler l'accès aux soins spécifiques pour les enfants/jeunes des quartiers

En particulier dans le cadre des dispositifs de réussite éducative (PRE et Cité Educative), avec l'appui et le soutien financier et logistique pour l'accès aux professionnels de santé spécifiques (psychologue, psycho trauma, psychomotricien...).

## Faciliter le repérage précoce des décrochages et la reconnaissance d'une scolarité adaptée

Il s'agit ici d'accompagner les enfants (et leurs familles) des QPV, au regard des troubles et difficultés repérées le plus précocement, vers des scolarités et des prises en charge adaptées et reconnues : SEGPA, ULIS, MDPH, centres de formation, soutien scolaire / CLAS, prévention du décrochage... Cela passe par une attention particulière dans la prévention accrue et le repérage précoce, y compris sur les périodes "petite enfance" 0-6 ans.



## Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Dispositif mis en place sur le QPV, soutenu par la Caf, qui accompagne les enfants et les familles dans de nouvelles méthodes d'apprentissage et d'organisation du travail scolaire. Au travers des activités ludiques, culturelles... le CLAS contribue à l'épanouissement du jeune dans son environnement personnel et scolaire.

# Aller vers les publics enfants / jeunes en errance sur les quartiers

02

## Renforcer la médiation sociale de rue et les patrouilles éducatives

Après les expériences récentes (AMAFAR-EPE et SCOPAD) sur les quartiers dans le cadre d'AAP départemental, il apparaît nécessaire de réfléchir à la mise en place d'une équipe de rue pérenne et durable (éducateur, CESF, CIP, travailleur social...) sur les quartiers (notamment le QPV Moulin Joli) pour travailler sur deux cibles particulières :

- les jeunes en rupture / sans parcours, afin de retisser des liens de confiance, de les accompagner dans leurs parcours de vie, en déployant éventuellement des lieux d'accueil informels ;
- les enfants présents dans la rue en soirée, avec la recherche de la mobilisation parentale et leur repositionnement sur le parcours éducatif des enfants en question.

*“des structures et des activités pour les jeunes”*

*“plus d'animations (sorties, ateliers, rencontres...) pour les enfants et les jeunes”*

*“des aides et soutiens pour les parents”*

*“présence de mineurs (2 à 13 ans) seuls en bas d'immeuble vers 20h”*

*“manque d'accompagnement des publics des QPV aux activités sportives et de loisirs ; méconnaissance de l'offre”*

*“groupe de jeunes problématique au Mac Do”*

## Studio de musique au Case de Saint Laurent

La Ville entend le « soutien » à la création artistique comme un engagement essentiel. En effet à l'heure où les artistes « amateurs » des quartiers rencontrent des difficultés pour accéder à des réseaux ou encore trouver des pistes de solutions pour les aider à concrétiser leurs projets musicaux (maquettes), un équipement de proximité tel que le studio de Saint Laurent représente une opportunité.

Il permet la réalisation de supports musicaux, répondant le plus fidèlement possible aux attentes des utilisateurs. La présence d'un médiateur culturel expérimenté et reconnu facilite l'avancée du travail entrepris avec chaque artiste et met en confiance le public. Au-delà de l'aspect technique, le studio joue un rôle crucial dans le domaine de la créativité, car c'est un lieu d'échange, de résidence, de partage, de collaboration et pour certains il peut même être un espace d'inspiration.

# Accompagner les familles en situation de vulnérabilité et renforcer la parentalité

03

## Soutenir les familles et les parents dans les démarches sociales

La parentalité (et la co-éducation) ne pourront pleinement s'exercer que si les familles/parents, soumis à des cumuls de fragilités et de vulnérabilités, sont soutenus et accompagnés pour faire face à ses difficultés : précarité financière, isolement social, surpeuplement, violences intra-familiales... Il s'agit ainsi de les soulager / aider dans les démarches d'accès aux droits (logement, aides financières, accès aux soins, aide alimentaire, accès à l'emploi, reconnaissance handicap, accompagnement VIF...).

## Accentuer les interventions éducatives sur le soutien à la parentalité sur les deux quartiers

La question de la parentalité ressort unanimement comme prioritaire, étant admis par tous les acteurs que l'environnement familial joue un rôle prépondérant dans l'éducation de l'enfant.

L'accompagnement à la parentalité constitue ainsi un levier essentiel pour renforcer les dynamiques éducatives et favoriser la réussite des enfants.

Elles pourront prendre différentes formes (pour certaines existantes, pour d'autres à faire émerger) : classes passerelles, lieux d'accueil parents/enfants mobiles en pied d'immeuble, espaces de discussion "parents-relais" dans les maisons de quartier, soutien psychosocial aux familles via le centre social, espace de libération de la parole (VIF), organisation de temps de répit parental, appui à la guidance et aux montées en compétences parentales, développement des relations enfants-jeunes/parents, de cafés des parents...

Une attention particulière sera portée sur les familles monoparentales dans le soutien et l'accompagnement proposé.

## Classe Passerelle à l'école Jean Jaurès (QPV Saint Laurent)

Classe qui concerne les enfants de 2 à 3 ans n'ayant pas fréquenté de structures collectives ; groupe de 12 à 16 enfants accompagnés de leurs parents ; une équipe de 3 professionnels (1 enseignant, 1 éducateur de jeunes enfants, 1 ATSEM) mobilisés pour faciliter le démarrage du parcours social et scolaire des enfants. La plus value : accompagnement, sérénité et implication.



# Construire un projet opérationnel priorisant la réussite éducative en QPV

04

*Une gouvernance du contrat de ville à réinventer concernant l'éducation et la réussite éducative. Le maintien du PRE et la création de la cité éducative n'ont de justification que par le maintien de la ville en politique de la ville.*

## **Déployer le Programme de Réussite Educative (PRE) sur le quartier Moulin Joli (en complément de Saint Laurent)**

L'élargissement du périmètre des QPV (passage à 2 quartiers et volume d'enfants/jeunes potentiels qui devrait être multiplié par 3 voire 4) va nécessiter de mener une réflexion sur l'extension du PRE existant à cette nouvelle échelle géographique : organisation RH (référents de parcours), délocalisation / présence sur le QPV Moulin Joli (locaux du centre social), éventuelle priorisation des publics les plus en besoin (secteurs, tranches d'âge, groupes scolaires...).

Dans tous les cas, le PRE se déploiera autour des problématiques éducatives identifiées et croisées par l'ensemble des acteurs : parentalité, scolarités inadaptées, accès aux soins spécifiques et aux loisirs, prévention socio-éducative, sociabilisation.

## **Construire le projet opérationnel de la Cité Educative, en approfondissant son ancrage aux deux QPV**

La Cité Educative de La Possession a été labellisée très récemment, sur un périmètre élargi à toutes les écoles rattachées aux deux collèges des quartiers (collège Jean Albany et collège Texeira Da Motta), et aux écoles de Mafate.

Dispositif dédié à la politique de la ville et aux quartiers prioritaires, sa déclinaison opérationnelle à venir devra le plus possible concentrer son action et ses cibles publics sur les deux QPV (ses habitants et ses 6 écoles). Une réflexion pourra être menée sur la modification du chef de file (collège Texeira Da Motta) au regard de donnée IPS plus fragile. Enfin, une articulation / emboîtement tout particulier avec le PRE sera à rechercher au regard des problématiques identifiées-croisées.

## **Le Programme de Réussite Educative (PRE)**

Cœur de l'accompagnement individualisé des enfants/jeunes de 2 à 16 ans, depuis 2009, centré sur le QPV Saint Laurent.

Les accompagnements socio-éducatifs alternent des entretiens individuels (référents de parcours) et des ateliers collectifs.

84 enfants-jeunes ont été accompagnés sur les deux dernières années : 60% des familles sont monoparentales, 70% bénéficiaires des minima sociaux ; plus de 60% des orientations sont faites par l'Education Nationale ; plus de 20% sont sur des parcours complexes et plus soutenus (moyen et long terme).



# 03

Le cadre de vie, la  
tranquillité publique  
et la vie collective

# Le cadre de vie, la tranquillité publique, et la vie collective dans les quartiers

Cet enjeu stratégique a pour ambition de porter un regard sur la gestion et le fonctionnement au quotidien de chaque quartier prioritaire de la politique de la ville (et ses sous-secteurs / résidences), et d'élaborer des réponses aux manques et aux problèmes constatés (propreté, déchets, dépôts sauvages, VHU, maintenance/entretien, régulation des usages, sécurité et tranquillité publique, petits aménagements/équipements, bien vivre ensemble entre les différentes communautés et entre les différentes générations présentes sur ces territoires...). Cet enjeu constitue un des points centraux des demandes / doléances des habitants des quartiers.



© Laurent Morau - Ville de

# Présentation des enjeux majeurs

**01**

Renforcer le sentiment de sécurité et la présence humaine en proximité

**02**

Valoriser les espaces collectifs et l'appropriation du cadre de vie

**03**

Renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble

**28%**

Des logements sociaux de la commune de La Possession sont situés sur les deux QPV, soit 1 179 logements (alors que les habitants représentent 9% de la population communale).

**63%**

Des logements sociaux sur le QPV Rivière des Galets - Moulin Joli sont la propriété de la SIDR. Les autres logements se partagent avec 3 autres bailleurs : la SEDRE, la SEMADER et la SHLMR.

**2014 / 2017**

Toutes les résidences des bailleurs sur le QPV Moulin Joli ont été livrées entre 2014 et 2017

**54%**

Des logements sociaux sur le QPV Saint Laurent sont la propriété de la SHLMR. Les autres logements se partagent avec 2 autres bailleurs : la SIDR et la SEMADER.

**2**

Adultes-relais déployés sur les quartiers (QPV Saint Laurent), avec un 3ème poste en prévision sur le QPV Moulin Joli au second semestre 2025.

**1**

Centre social "Kaz Fami" implanté au coeur du quartier Moulin Joli, mais dont le territoire d'intervention est également sur Saint Laurent.

# Renforcer le sentiment de sécurité et la présence humaine en proximité

01

## Poursuivre l'action concertée entre acteurs en matière de tranquillité, en ciblant prioritairement Moulin Joli

Les acteurs ont engagé un travail spécifique dans le cadre du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), avec un plan d'actions notamment décliné sur le quartier de Moulin Joli où ressort une montée du sentiment d'insécurité et de dysfonctionnements.

Plusieurs solutions sont mises en oeuvre : présence humaine renforcée (centre social, service médiation, police municipale, cellule prévention, gardiens des bailleurs), installation d'équipements de vidéo-protection, réalisation de petits aménagements (barrières, sécurisation des accès)...

Le suivi (et l'adaptation) de ce plan d'actions est assuré par des cellules de veille et des visites de terrain (diagnostic en marchant) régulières.

## Conforter la présence humaine en proximité sur les deux quartiers

Cette présence en proximité est portée essentiellement par 3 acteurs majeurs : la ville à travers son service animation/médiation (3 médiateurs en place sur le périmètre QPV) ; les bailleurs à travers les gardiens (4 recrutements en cours sur les résidences SIDR à Moulin Joli, 2 en prévision sur les résidences SEMADER, 1 gardien en place sur les résidences SHLMR à Saint Laurent) ; et les associations porteuses des postes adultes-relais (2 en place sur Saint Laurent et 1 en prévision sur Moulin Joli).

La réflexion à mener sur une médiation sociale de rue et des patrouilles éducatives, avec la mise en place d'une équipe de rue pérenne (comme exposé dans l'enjeu stratégique "émancipation des enfants et des jeunes") pourrait très justement compléter cet étayage.

## Les adultes-relais



Deux postes sont actuellement déclinés sur le QPV Saint Laurent, et portés par les associations AEC et AGK. Ils assurent une présence-médiation en proximité et animation / mise en dynamique des LCR SHLMR (cadre actions ATFPB) : animations diverses, jardin partagé, sorties / activités jeux / ateliers culinaires et manuels, réhabilitation du terrain de pétanque, sorties intergénérationnelles, aides/appui dans la relation avec le bailleur...

Un 3ème poste « adulte-relais » devrait être déployé sur le QPV Moulin Joli au second semestre 2025.

# Valoriser les espaces collectifs et l'appropriation du cadre de vie

02

## Améliorer le cadre de vie des habitants des deux QPV

Cet axe de travail a pour finalité d'apporter des réponses aux dysfonctionnements repérés et remontés en matière de cadre de vie des habitants tant sur les résidences des différents bailleurs et les espaces publics. Concrètement il s'agit de limiter et réparer les dégradations, améliorer l'éclairage des espaces communs (résidences et quartiers, de traiter les problématiques autour des déchets et des dépôts sauvages, de garantir un niveau de propreté convenable, de réduire le plus possible les VHU, d'améliorer la situation sur les stationnements... Une attention toute particulière sera portée sur deux secteurs en souffrance en matière de cadre de vie : Moulin Joli et Marc Chagall.

Le levier de l'ATFPB constitue un appui majeur dans la mise en oeuvre de ces solutions (une convention spécifique ATFPB sera annexée au présent Contrat de Ville).

### Investir dès que possible les LCR

Sur les différentes résidences et sous secteurs des quartiers, notamment les LCR sur Key Largo, Rondavelle dans l'espace ludique (Moulin Joli) et Marc Chagall (Saint Laurent). Il est également important de poursuivre l'aménagement des petits équipements en hyper proximité (aires de jeux et de socialisation).



*"un vivre ensemble compliqué à cause de la proximité des habitations"*

*"le skate park est très fréquenté, parfois dégradé"*

*"manque de lumières sur les points de rassemblement et dans le quartier"*

*"les habitants font remonter un sentiment d'insécurité sur Moulin Joli"*

*"il y a besoin de remobiliser les bailleurs sur le traitement des dégradations (portails, ascenseurs...)"*

*"ici c'est très animé"*

*"il faut sur les gens du quartier jouent le jeu"*

*"le LCR est non occupé"*

## L'opportunité des réhabilitations sur Saint Laurent pour améliorer le cadre de vie

Plusieurs projets de réhabilitation sont en cours ou à venir sur le QPV Saint Laurent, où l'habitat est plus ancien : Les Frontons (en cours), Orion (2026), Marc Chagall (2027). Ces réhabilitations sont une véritable occasion pour enclencher de nouvelles dynamiques avec les habitants / locataires sur leur cadre de vie, l'animation des LCR, le développement de jardins, l'embellissement des espaces communs, la gestion des déchets...

# Renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble

03

## Poursuivre l'offre d'animations proposée sur les quartiers

le centre social, le service médiation/animation de la Ville et les associations locales développent une programmation annuelle d'animations multiples et variées sur les quartiers.

Ces animations sont très appréciées des habitants, qui sont très demandeurs. La déclinaison de ces activités dans et sur les espaces publics (places, aire de pique nique...) est un réel plus qu'il convient de renforcer, comme de les proposer sur des temps plus en soirée ou fin d'après midi pour toucher un maximum de publics (au-delà des seniors).

## Soutenir les associations de quartiers et les collectifs habitants

Le tissu associatif local existant est impliqué et volontaire, mais il reste limité. Il constitue un acteur essentiel sur la cohésion sociale et le vivre ensemble dans les quartiers.

Ainsi, le contrat de ville doit favoriser et accompagner l'émergence et le développement des associations de quartier (aides financières, aides dans leur structuration, aides dans les réponses aux AAP de droit commun, développement / labellisation EVS...).

En complément, il convient également de réfléchir aux moyens de soutenir les collectifs habitants non formalisés en association (portage administratif des actions par une structure existante type centre social, meilleur accès et information sur le dispositif FPH...).

## Positionner le centre social "Kaz Fami" comme pivot de la cohésion sociale et du vivre ensemble sur les QPV

La refonte en 2025 du projet social du centre social est l'occasion de le faire correspondre le plus possible aux enjeux du nouveau Contrat de Ville : territoire d'intervention commun (Moulin Joli et Saint Laurent), place des habitants et des associations locales, réseau partenarial de quartier...

## Le Fonds de Participation des Habitants

Porté par l'OMCTL, il constitue un outil d'engagement citoyen et de soutien aux initiatives citoyennes que les habitants des QPV peuvent mobiliser en proposant une action sur ou hors le quartier (actions au budget limité) : sorties / découvertes / visites, actions/activités de loisirs et de convivialité...





# 04

## Les transitions sociales et écologiques

# Les transitions sociales et écologiques

Les défis contemporains, comme le changement climatique, la perte de biodiversité ou les inégalités sociales croissantes, imposent des transitions majeures. Ces transitions sont à la fois écologiques (transition énergétique, agriculture durable, mobilité verte) et sociales (réduction des inégalités, évolution des modèles de société). Ces deux dimensions qui peuvent paraître indépendantes, sont en fait profondément interconnectées.

Les populations les plus pauvres ont souvent moins accès aux alternatives écologiques (mobilité douce, alimentation bio, isolation thermique) ; et dans l'autre sens le changement climatique touche plus durement les plus vulnérables (précarité énergétique, catastrophes naturelles).

La transition écologique ne peut réussir sans justice sociale. Construire des transitions solidaires et inclusives est le seul moyen d'assurer leur efficacité, leur durabilité, et leur légitimité.



# Présentation des enjeux majeurs

## 01

Lutter contre toutes les formes de précarités et de vulnérabilités sur les quartiers

## 02

Accompagner les habitants des QPV dans les nouvelles pratiques et alternatives écologiques

**1**

La 1ère thématique prioritaire pour les habitants est la question des transports : horaires de bus inadaptés, manque de bus, rotation insuffisante et pas assez régulière, manque de places de parkings, embouteillages

**46%**

Taux de pauvreté (2019) pour le QPV Saint Laurent (contre 26% pour le taux de pauvreté communal)

**35%**

Part des prestations sociales dans les revenus (2019) pour le QPV Saint Laurent (contre 12% pour la donnée communale)

**30%**

Taux de pauvreté (2021) pour l'Iris Rivière des Galets et l'Iris Saint Laurent (contre 24% pour le taux de pauvreté communal)

**60%**

Des bénéficiaires de la C2S non participative (ex-CMUC) sont des femmes sur le QPV Saint Laurent (2024), alors que leur poids total dans le régime général n'est que de 53%.

**37%**

Des bénéficiaires de la C2S non participative (ex-CMUC) sont des mineurs sur le QPV Saint Laurent (2024), alors que leur poids total dans le régime général n'est que de 26%.

# Lutter contre toutes les formes de précarités et de vulnérabilités sur les quartiers

**Prioriser l'accompagnement et le soutien aux publics les plus exposés à la précarité en QPV : les enfants / jeunes, les familles monoparentales et les personnes isolées**

Plusieurs interventions / actions existent autour du public bénéficiaires du RSA et pour lutter contre la précarité (marché bio à 1€, épicerie sociale...). Cependant, elles restent ponctuelles et, au regard du poids des précarités présentes dans les quartiers, elles demandent à être intensifiées et démultipliées, notamment sur les besoins primaires : logement, nourriture, santé. Le Contrat de Ville doit permettre d'expérimenter de nouvelles modalités d'intervention (accompagnements / interventions CESF au plus près des ménages, actions ou aides spécifiques CCAS...).

Dans le même temps, il apparaît nécessaire de lancer une observation continue des quartiers prioritaires sur ces transitions sociales (évolutions des précarités, des typologies des publics, des parcours de vie...).

**Poursuivre les projets / actions en matière de santé (prévention et accès aux soins)**

Les questions de santé sont aujourd'hui travaillées, y compris en direction des publics précaires, dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) 2023-2028 porté par le CCAS ; et avec un acteur majeur présent sur le quartier Moulin Joli : la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Sakisoigne. L'enjeu pour le nouveau Contrat de Ville est de poursuivre les actions actuellement mises en oeuvre, en accentuant leurs déclinaisons sur les deux QPV, via des modes d'interventions plus spécifiques et plus adaptés.

**Maintenir et conforter l'offre de services « accès aux droits » sur les deux quartiers**

L'offre « accès aux droits » sur les quartiers est jugée conséquente et adaptée aux besoins (mairies annexes, permanences France Services, point d'accès aux droits situé à Moulin Joli...).

## Point d'accès aux droits à Moulin Joli

Situé dans les locaux du centre social « Kaz Fami », il rassemble des permanences d'accès au droit et des permanences juridiques spécialisées, notamment en matière de droit de la famille, droit du travail, droit du logement, prévention des expulsions, droit des étrangers, lutte contre les discriminations, violences faites aux femmes.

Il accueille également une permanence France Services une fois par semaine, qui devrait être élargie à 2 voire 3 fois par semaine afin de mieux répondre aux besoins.

# Accompagner les habitants des QPV dans les nouvelles pratiques et alternatives écologiques

02

## Améliorer les pratiques et les usages en mobilité douce sur les quartiers

Deux axes de travail ressortent sur les mobilités douces :

- la mise en sécurité des liaisons douces (accessibilité, inter-connexions quartiers et services...)
- l'accompagnement des habitants sur ces pratiques : programme "savoir rouler" à vélo et trottinette, pédibus (ex. école Jules Joron), faire de la piste cyclable de Moulin Joli un axe de mobilité central, aides financières à l'achat de vélos, atelier réparation / location de vélos, local vélos dans les résidences...

En complément, il convient de travailler avec le TO sur les possibilités d'amélioration de l'offre en transport en commun sur les deux quartiers (horaires, fréquence des rotations...).

## Expérimenter des projets / actions en écologie positive sur les quartiers

En complément des jardins partagés déjà en place, il s'agit d'ouvrir d'autres pans dans les pratiques plus écologiques via une approche "gagnant / gagnant" (intégrant un système de bonification ou gratification) : sensibilisation / accompagnement aux économies d'eau et d'énergie, au tri et à la gestion des déchets...



*"d'autres modes de transports : vélos, téléphériques..."*

*"plus de bus avec des horaires adaptés"*

*"revoir la circulation dans le quartier"*

*"voie verte très agréable"*

*"trop de voitures et d'embouteillages"*

*"sensibiliser au tri"*

*"plus d'espaces arborés, verts, fleuris et des jardins... des parcs à eau"*

*"le jardin partagé à Moulin Joli va être réactivé"*

*"manque d'un local vélo"*



## Le jardin partagé Kaloupilé

Situé sur le QPV Saint Laurent (secteur Melchior), géré par l'association locale Sourire Métissé avec l'appui de l'association AGK.

Accompagnement des jardiniers sur les techniques de production des fruits et légumes, respectueuses de l'environnement afin d'augmenter la qualité des produits cultivés par les familles dans le cadre du PAT.

# 4 enjeux transversaux pour ce nouveau contrat de ville

01

La proximité aux habitants des  
quartiers

La participation citoyenne

02

03

Les coopérations entre les acteurs  
et les partenaires

L'évaluation du contrat de ville

04

## La proximité aux habitants des quartiers

Les acteurs ont fait remonter un besoin majeur de **proximité** et d'**interface directe** entre la **population des quartiers** et les différentes **politiques publiques conduites**, afin d'être au plus près de leurs préoccupations mais aussi en hyper proximité dans leur quotidien de vie. Plusieurs leviers seront activés, pour certains déjà en place (à poursuivre et conforter), pour d'autres à faire émerger :

- Une mobilisation et un **positionnement majeur du centre social Kaz Fami** dans l'approche « politique de la ville », notamment par une concentration de son action sur les deux territoires prioritaires de la politique de la ville, mais également par un développement des actions et interventions renforçant la participation des habitants et le vivre ensemble dans les quartiers.
- Une mobilisation et un **positionnement majeur des bailleurs** dans la gestion quotidienne du cadre de vie des habitants et la gestion locative des locataires, notamment par le renforcement de la présence en proximité des **gardiens** dans les résidences situées en QPV et par la mise en oeuvre des actions dans le cadre de l'**ATFPB**.
- La poursuite et le renforcement de la **démarche d'aller vers** les habitants des deux quartiers (et ses sous-secteurs) incarnée par le déploiement des **postes d'animateurs/médiateurs** présents sur ces territoires (postes de droit commun communaux et postes "adultes-relais") ; mais aussi par l'investissement le plus possible des **locaux/équipements en hyper-proximité** (maisons de quartiers et LCR) ; et enfin par l'accentuation des **modes d'interventions "hors les murs"** devant permettre une occupation positive et conviviale des **différents espaces publics ou communs existants** (aire ludique / skate park, parc Saint Laurent, jardins, places publiques, aires de jeux...).

Cet axe transversal, véritable fil rouge de l'action publique "politique de la ville" doit permettre de **mieux connaître les besoins des habitants** (et leurs évolutions) et **co-construire avec eux les solutions**, ce qui passe par une **relation de confiance-proximité** qui se forge dans la durée. A noter qu'il conviendra de trouver la bonne **articulation entre proximité et ouverture sur l'extérieur**, pour éviter l'isolement et l'entresoi, et pour amener les habitants vers l'offre de services-activités existantes en dehors de leur pied d'immeuble.

## La participation citoyenne

La Politique de la Ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants. Il s'agit pour cette nouvelle génération du Contrat de Ville d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'**implication / participation des habitants** sur les quartiers prioritaires, sous **5 angles simultanés** et complémentaires :

- Inciter, soutenir et accompagner l'émergence de **collectifs d'habitants** et associations de quartiers via notamment le **FPH** (Fonds de Participation des Habitants) : modalités de soutien financier très souples et très réactives (sans obligation d'être structuré en association), accompagnement soutenu du centre social Kaz Fami.
- Associer et impliquer toutes les **associations de quartiers** existantes (Team Moulin Joli, Arkadia, Ny Valiah, Sourire métissé, association Solidarité Saint Laurent...) à la démarche et à l'approche « Politique de la Ville ».
- Poursuivre et démultiplier les **espaces de paroles "habitants"** sur les deux QPV, animés et accompagnés par le centre social Kaz Fami (conseil de jeunes, espaces "café", comité des usagers, conseils citoyens...).
- **Informier / aller à la rencontre des habitants** en porte à porte et sur les espaces publics : communication régulière sur les actions/activités à venir des quartiers, en favorisant le bouche à oreille, et via les agents de proximité présents au quotidien (personnel centre social, gardiens bailleurs, médiateurs, animateurs, éducateurs...).
- Instaurer une **rencontre annuelle ouverte (type forum ouvert) à tous les habitants** sur chaque quartier prioritaire de la Politique de la Ville : retours sur les actions conduites, point d'étape, échanges sur les évolutions-actualités du quartier ; présence des acteurs publics majeurs pour répondre aux questions des habitants en direct.

## Les coopérations entre acteurs / partenaires

### Un écosystème très favorable...

La mission "Politique de la Ville" à La Possession est une **mission très bien intégrée en interne** des services communaux : rattachement au plus haut niveau de l'administration communale (DGA) et en connexion avec d'autres dispositifs (CTG, CLSPD, PAT, insertion...). Elle bénéficie d'une **forte légitimité tant en interne** (transversalité avec les autres services/directions de la Ville) **qu'en externe** auprès des différents partenaires institutionnels ou associatifs.

Les **modes de faire dans les coopérations** sont **bien installés**, mixant acteurs de terrain et institutionnels, dans des formats très collégiaux (temps de travail réguliers, réactivité aux besoins qui émergent, instances de pilotage et de suivi...).

### ... à poursuivre et à conforter avec l'élargissement des périmètres QPV

Le passage à 2 QPV et à un volume d'habitants multiplié par plus de 3,5, jumelé à une mise en cohérence du périmètre prioritaire au regard des problématiques vécues des habitants (Moulin Joli et Saint Laurent) et des acteurs, sont des vecteurs et des sources qui vont permettre d'**insuffler une plus forte dynamique** "politique de la ville" sur le territoire de La Possession.

Cela va permettre de développer **des projets et des actions plus spécifiques aux quartiers**, sans l'effet seuil du volume de publics parfois incompatible avec des dynamiques collectives spécifiques aux QPV (et en limitant les effets de bord) ; notamment en matière d'emploi/insertion, de politiques éducatives ou de participation des habitants ; mais aussi dans la mobilisation / implication des acteurs et des partenaires sous cet angle « quartiers ».

L'élargissement du périmètre aussi permettre d'**intégrer de nouveaux acteurs "bailleurs"** (SIDR, SEMADER, SEDRE) aux côtés de la SHLMR, ce qui va là aussi être une source d'émulation et de synergie collective, mais aussi de développement de projets plus structurels (co-financements et optimisation des ressources).

Enfin, la situation singulière du **QPV Rivière des Galets / Moulin Joli**, située sur les deux communes du Port et de La Possession, appelle à des coopérations et des **complémentarités d'interventions entre les deux communes** sur ce territoire.

En conséquence, de **nouveaux espaces de dialogue et de co-construction** seront mis en place autour des orientations (définies dans le présent Contrat de Ville), en associant/mobilisant les différents acteurs : services de l'État et établissements publics sectoriels, associations/porteurs de projet, habitants/usagers...

# L'évaluation du contrat de ville

## L'évaluation : une obligation et une nécessité

Obligation et exigence nationale, l'évaluation est avant tout utile. En effet, bien conduite, elle constitue une aide à la mise en œuvre d'un projet à travers la réinjection de ses résultats, permettant de rectifier une politique ou une stratégie. Elle construit, par engrangements successifs, une meilleure connaissance des quartiers, et contribue ainsi à l'élaboration d'une mémoire des actions conduites. Elle constitue en outre un mode de travail partenarial, qui permet d'échanger et de changer les modes opératoires. Elle a ainsi une forte dimension pédagogique pour les acteurs, qu'elle soutient dans une lecture mieux partagée du territoire. Elle devient aussi une aide à la conception de nouveaux projets, mieux ajustés aux problématiques.

## L'évaluation à mi-parcours

Cette évaluation constitue un point d'étape dans la mise en œuvre du Contrat de Ville. Elle aura pour objet d'analyser l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la pertinence et l'impact des actions et politiques menées dans les quartiers, notamment celles financées dans le cadre du Contrat de Ville mais également celles mobilisées dans le cadre du droit commun des signataires du contrat. Ces résultats permettront de réorienter les objectifs et les priorités d'interventions pour les années restantes du contrat.

## L'évaluation finale

Une évaluation finale du Contrat de Ville sera conduite en amont de son terme. Elle a pour finalité d'apprécier l'impact global dudit Contrat, tant en termes de résultats atteints que d'effets produits sur les quartiers et d'efficience des moyens mobilisés. Elle vise également à capitaliser les enseignements utiles et à éclairer la préparation de la future génération de contrats. Cette évaluation pourra faire l'objet d'une expertise externalisée. Elle s'appuiera sur les référentiels méthodologiques en vigueur et croisera les différentes sources d'information issues du suivi pluriannuel, des retours d'expériences locaux et de l'analyse des dynamiques territoriales.

## L'évaluation en continue

Parallèlement aux exercices d'évaluation à mi-parcours et finale, une évaluation continue sera conduite tout au long de la période d'exécution du Contrat. Elle a pour finalité de centraliser et d'analyser les bilans transmis par les porteurs d'actions et les indicateurs de réalisation définis dans les programmes annuels. Cette évaluation vise notamment à :

- apprécier le niveau de mise en œuvre et de réussite des actions financées,
- mesurer le degré de couverture des objectifs du Contrat de Ville,
- analyser les évolutions observées au sein des deux quartiers prioritaires, en particulier des typologies (et leurs problématiques) des publics et habitants des QPV.

# Les partenaires et acteurs signataires

## du contrat de ville

**Patrice LATRON**

Préfet de La Réunion

**Vanessa MIRANVILLE**

Maire de La Possession

**Yannick PAYET FONTAINE**

Directeur Général - SEDRE

**Anne SERY**

Directrice Générale - SEMADER

**Valérie LENORMAND**

Directrice Générale - SHLMR

**Laurent PINSEL**

Directeur Général - SIDR

*Amendements par avenants pour signatures à venir.*